

Le mot du Maire

Le début de cette année 2015 est ponctué par des événements violents qui interrogent notre vie citoyenne. Nos villages semblent épargnés par ce contexte pour le moins angoissant. Il n'empêche que ce qui se passe doit nous questionner sur notre vivre ensemble...

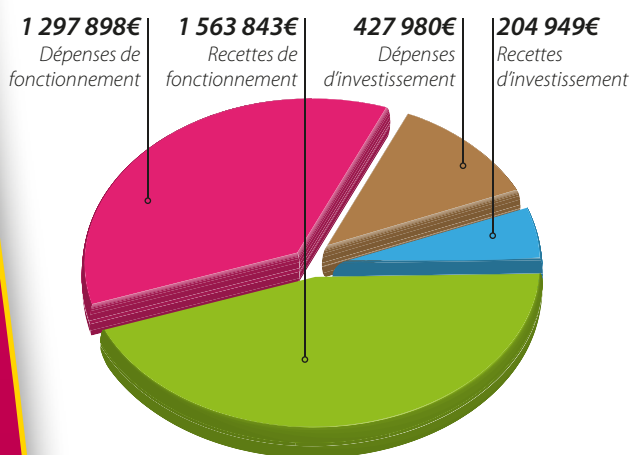
Quand nous parlons de « vie de village », il nous faut concilier ce qu'il faut conserver et perpétuer avec ce que nous devons construire les uns avec les autres pour un mieux être, un mieux vivre ensemble. C'est, après tout, la mission d'un Conseil Municipal...

Fait le 20 janvier 2015

Bruno LECOMTE

Maire,
Conseiller général

Les commissions municipales

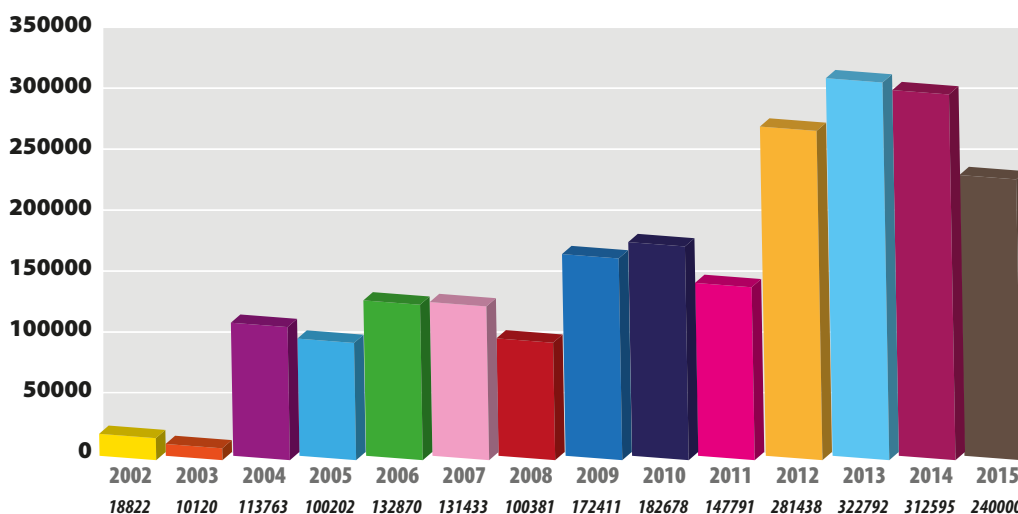


Commentaires de la Commission Finances

Comme vous pouvez le constater sur les graphiques ci-dessus, la CAF nette, c'est-à-dire la Capacité d'Auto Financement après remboursement des emprunts, dépasse les 250 000 € pour l'année 2015. Cette CAF, est encore, pour une commune de notre taille, très élevée compte-tenu d'une DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) en diminution mais surtout d'un effort soutenu dans les investissements par la commune (cf « graphique camembert » 204 949 € en dépenses d'Investissements).

La commune se trouve donc dans une situation tout à fait favorable pour pouvoir continuer à développer ses programmes d'Investissements. Les taux d'emprunts étant particulièrement bas, il est opportun d'avoir recours à un emprunt pour le financement du restaurant scolaire.

Excédent de fonctionnement de 2002 à 2015



Subventions aux associations

Subventions aux associations communes de Saint Gervais-en-Belin	
Associations communales	
UNC-AFN	143
APE / APE Carnaval	300
Génération mouvement	318
Lycée les Horizons	216
Coopérative École Élémentaire	1 130
Coopérative École Maternelle	600
Comédie Béloinoise	261
Casque d'Or	160
CCAS	2 400
La clé de voute	107
APEL St Anne St Joseph	68
Sous Total	5 703
Associations hors commune avec des adhérents	
COLSG	<i>Toujours pas de demande</i>
Subvention pour le Tir à l'Arc	300
ADMR	143
Judo Club	
Gymnastique volontaire	103
ADEL	110
Artisans commerçants Laigné- St Gervais	120
Comité Cantonal changes internationaux	592
Orchestre d'harmonie du Belinois	1 754
Chambre des métiers de Tours (1x27)	27
MFR Bernay (1x27)	27
CCI Formation (8x27)	216
BTP CFA (6x27)	162
GSPP	117
Chambre des métiers (2x27)	54
Sous Total	3 725
Associations utiles indirectement à la commune	
ADAPEI	50
Comice Agricole	592
Secours Populaire Français	100
Prévention routière	
Associations partage	117
Paralysés de France	
Téléthon (AFM)	40
Vie libre	30
Infirmes moteurs cérébraux	30
Sous Total	959
Total	10387
À disposition	15 000
Total général	4 613

Schéma de mutualisation

Le Conseil Municipal a décidé de pouvoir continuer à bénéficier des commandes groupées. Sur la question des transferts de compétences, le Conseil Municipal a décidé d'examiner au coup par coup les propositions de la Communauté de Communes et d'examiner en particulier les conséquences sur le budget communal, sur la proximité des services aux habitants et sur le personnel communal. En 2015, le transfert de compétences obligatoires donc, or du choix du Conseil Municipal de notre commune.

Divagation d'animaux

L'été arrivant, il est important de veiller à ce que son animal de compagnie ne divague pas sur la voie publique. La municipalité informe les habitants que les frais de garde et de récupération d'animaux errants seront désormais facturés aux propriétaires.

Commission Offre de Soins

Nous nous excusons auprès de la population pour les désagréments occasionnés dans le cabinet médical suite au manque d'isolation phonique. La Commission offre de soins en liaison avec la commission travaux a procédé instantanément aux travaux qui furent réalisés en interne, par les services techniques. D'après le retour que nous avons eu de la population s'étant rendue au cabinet médical, après les travaux, il semblerait que l'isolation réponde aux attentes de discrétion relatives au secret médical.

RISQUE CLIMATIQUE

Vent violent, orages, canicule, grand froid, neige, verglas

» LA PRÉVENTION

Météo France diffuse une carte de vigilance des situations estimées dangereuses dans les 24 heures à venir : www.meteo.fr. L'échelle de vigilance est la suivante :

- **Vert** : pas de vigilance particulière ;
- **Jaune** : soyez attentif, phénomènes météorologiques habituels potentiellement dangereux ;
- **Orange** : soyez très vigilant, phénomènes dangereux ;
- **Rouge** : vigilance absolue, phénomène dangereux d'intensité exceptionnelle.

» LES BONS RÉFLEXES

- De manière générale :
- Suivre les recommandations des autorités publiques.
- Être vigilant, s'informer régulièrement par la radio, la télévision, Internet ou les journaux.
- Se mettre à l'abri, limiter les déplacements.
- Au cas par cas :
- Vent violent : fixer les objets.
- Forte précipitation : ne vous engagez pas sur une voie immergée.
- Orage : évitez d'utiliser les appareils électriques.
- Neige et/ou verglas : prévoyez un équipement minimum dans le cas où vous seriez immobilisé dans votre véhicule.
- Canicule : prévoyez le nécessaire pour vous réhydrater régulièrement et soyez vigilants vis-à-vis des personnes vulnérables.

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

» LA PRÉVENTION

La circulation et la signalisation des véhicules transportant des matières dangereuses sont réglementées. Des informations plus complètes sont indiquées dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs sur le site de la Préfecture :

<http://www.sarthe.gouv.fr> (rubrique sécurité)

» LES BON RÉFLEXES

- Si vous êtes témoin d'un accident :
- Donner l'alerte auprès des pompiers et suivre leurs consignes.
- Faire éloigner les personnes à proximité.
- Ne pas fumer.

» CONDUITE À TENIR

- Écouter la radio meilleur moyen d'être informé.
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, pour ne pas les exposer au danger. Les enseignants s'en occupent. Il faut leur faire confiance.
- Ne pas téléphoner pour libérer les lignes (sauf en cas d'urgence).

» URGENCES

Numéro européen des secours	112
Pompiers	18
Samu	15
Gendarmerie	17
Mairie 02 43 42 00 86	

Site www.saintgervaisenbelin.mairie72.fr

Mail mairie.st-gervais-en-belin@wanadoo.fr

DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La sécurité des habitants de Saint Gervais en Belin est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale.

À cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés sur la Commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événements. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques. Je vous demande de lire attentivement ce document et de le conserver.

Bien informé, chacun sera mieux à même d'affronter une situation exceptionnelle de façon responsable et citoyenne.

Le Maire

RISQUE INDUSTRIEL

Le risque industriel est un événement accidentel se produisant sur un site industriel, et entraînant des conséquences graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

L'accident industriel peut se manifester par une explosion, un incendie, et/ou un dégagement toxique.

La commune est concernée par un dépôt d'hydrocarbures.

» MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

- Une réglementation rigoureuse impose aux industriels des études d'impact, des études de dangers, des mesures préventives à mettre en place.
- Plans de secours internes réalisés par les industriels et pour les établissements soumis à la réglementation.
- Contrôle régulier des installations classées par la Direction Régionale de l'Environnement et du Logement Pays de la Loire
- Maîtrise de l'urbanisme afin de limiter ou d'interdire de nouvelles constructions autour de cet établissement (prise en compte du risque industriel dans le Plan de Prévention du Risque Technologique et dans le Plan Local d'urbanisme de la commune).
- Sensibilisation des enseignants, des élèves et des personnels d'éducation afin que les établissements scolaires élaborent prochainement un Plan Particulier de Mise en Sécurité.
- Réunion publiques organisées en 2011 pour les riverains de ces établissements, et distribution de plaquettes d'information réalisées conjointement par les industriels concernés et les services de l'État.

» LES BONS RÉFLEXES

- L'alerte sera donnée par la sirène de l'établissement : signal prolongé montant et descendant d'une durée de 3 fois 1 minute, espacé de 5 secondes.
- Entrez dans le bâtiment le plus proche (si vous êtes en voiture ou à l'extérieur entrez dans le bâtiment le plus proche).
- Fermez portes et fenêtres (coupez la ventilation et la climatisation, laissez un signe apparent indiquant votre présence aux secours).
- Laissez vos enfants à l'école.
- Écoutez la radio (France bleu FM 101.4, France Inter FM 90.0)
- Fin de l'alerte donnée par la sirène son continu de 30 secondes, aérez le local.

RISQUE SISMIQUE

» LES BON RÉFLEXES

AVANT

- Diagnostiquer la résistance aux séismes de votre bâtiment et le renforcer si nécessaire.
- Repérer les points de coupure de gaz, d'eau, d'électricité.
- Fixer les appareils et meubles lourds.

PENDANT

- À l'intérieur : se mettre à l'angle d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres.
- À l'extérieur : s'éloigner de ce qui peut s'effondrer.
- En voiture : s'arrêter si possible à distance des constructions et des fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse.
- Se protéger la tête avec les bras
- Ne pas allumer de flamme.

APRÈS

- Se méfier des répliques.
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter l'immeuble.

• Vérifier l'eau, l'électricité, le gaz : en cas de fuite, ouvrir les fenêtres et les portes, quitter le bâtiment et prévenir.

RISQUE FEU DE FORÊT

» LA PRÉVENTION

Un plan de secours spécialisé relatif à la défense des forêts contre les incendies (Plan Vert) a été élaboré par le service Départemental de Secours et d'Incendie et la Préfecture : <http://www.sarthe.gouv.fr>

» LES BON RÉFLEXES

AVANT

- Ne pas faire de feu, ne pas fumer.
- Éviter de circuler dans les bois avec des engins à moteur.
- Lors de promenade : repérer les chemins d'évacuation et les abris potentiels.
- Les habitants des abords de la forêt : débroussailler régulièrement votre propriété, repérez et/ou préparez des moyens de lutte (point d'eau, tuyau d'arrosage...).

APRÈS

- Donner l'alerte auprès des sapeurs pompiers et respecter les consignes.
- Les habitants des abords de la forêt :
 - Ouvrir le portail de votre propriété pour faciliter l'accès des secours.
 - Fermer les bouteilles de gaz et éloigner des bâtiments les produits potentiellement explosifs.
 - Attaquer le feu si possible sinon confinez vous dans le bâtiment le plus solide.